

# Conditions générales de vente

Chaque commanditaire et apprenant-e de formation Culture-Co est considéré-e comme ayant accepté les termes des conditions générales de vente, du [règlement intérieur](#) des formations et du [livret d'accueil en formation](#) dès l'inscription en formation.

<b>Conditions générales de vente</b>	<b>1</b>
Article 1 : Désignation	2
Article 2 : Objet	2
Article 3 : Inscription, commande, validation et effectif	2
Article 4 : Conditions financières, règlements et modalités de paiement	3
Article 5 : Rétractation, annulation, absence, interruption ou modification	4
Article 6 : Force majeure et empêchement	5
Article 7 : Obligation, descriptif et programme des formations	5
Article 8 : Confidentialité et communication	6
Article 9 : Réclamations	7
Article 10 : Droit applicable et juridiction compétente	7

Mise à jour mars 2026

## Article 1 : Désignation

Culture-Co est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans le domaine des politiques publiques en faveur de la culture dans l'espace départemental. Culture-Co conçoit, élabore et dispense des formations collectives ou sur-mesure, seul ou en partenariat.

Son siège social est fixé à La Halle Tropisme - Boite n°44 - 121 rue Fontcouverte - 34000 MONTPELLIER.

Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :

- commanditaire : toute personne physique ou morale qui finance ou passe commande d'une formation ;
- apprenant-e : la personne physique qui participe à une formation ;
- formations collectives : les formations qui regroupent des apprenant-es issu-es de différentes structures ;
- formations sur-mesure : les formations commandées par une structure ou un groupe d'apprenant-es spécifique ;
- OPCO : les opérateurs de compétences sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage et en accompagnant les PME et les branches professionnelles en matière de formation.

## Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Culture-Co pour le compte d'un commanditaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire et de l'apprenant-e aux présentes CGV. Celles-ci prévalent sur tout autre document du commanditaire, et en particulier sur ses propres conditions générales d'achat.

## Article 3 : Inscription, commande, validation et effectif

### Formations collectives

Les inscriptions aux formations collectives s'effectuent via le lien dédié figurant sur le programme de formation, et sont traitées par ordre d'arrivée.

Une inscription est considérée comme validée dès réception par Culture-Co des trois éléments suivants : l'accord financier (dont la forme varie selon le statut du commanditaire), le formulaire d'inscription complété par l'apprenant-e, et la convention signée. Seuls l'accord financier et la convention signée ont valeur contractuelle, conformément à l'article 4 des présentes CGV.

Afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage, le nombre de participant-es est limité pour chaque formation, en fonction de ses objectifs et de ses méthodes pédagogiques. Une fois la jauge atteinte, les inscriptions sont closes. Culture-Co peut alors

proposer aux personnes concernées de s'inscrire à une session ultérieure ou de rejoindre une liste d'attente.

### Formations sur mesure

Pour les formations sur mesure, la commande est validée dès réception de l'accord financier et de la convention signée. Un lien de positionnement est ensuite transmis au commanditaire, qui est responsable de sa diffusion auprès de chaque apprenant-e. L'effectif est défini en concertation avec le commanditaire et mentionné dans la convention.

## Article 4 : Conditions financières, règlements et modalités de paiement

### Les accords financiers

Ils peuvent prendre différentes formes selon le statut du commanditaire :

- **Pour une association, une structure de droit privé ou un-e individuel-le** : Retourner le devis dûment daté, tamponné, signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" à Culture-Co ou uniquement la convention signée. En cas de prise en charge partielle par le financeur, la part non couverte sera directement facturée au commanditaire.
- **Pour les collectivités** : Retourner le devis dûment daté, tamponné, signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" à Culture-Co ou uniquement la convention signée. Le dépôt de la facture pourra être fait sur chorus.
- **Règlement par un tiers financeur (OPCO, etc.)** : En cas de prise en charge par un organisme tiers, il appartient au commanditaire :
  - De déposer sa demande de prise en charge **avant** le début de la formation.
  - De transmettre l'accord de financement ou de retourner le devis dûment daté, tamponné, signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" à Culture-Co ou uniquement la convention signée. En cas de prise en charge partielle par le financeur, la part non couverte sera directement facturée au commanditaire.

### Prix

Tous les prix sont indiqués en euros net de taxe. Culture-Co est une association exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4° du CGI pour son activité formation.

### Délais de règlement

**Pour les personnes physiques** : Le règlement intégral est dû dès l'inscription.

**Pour les personnes morales** : Le règlement s'effectue à l'issue de la formation ou suite aux frais d'annulation, dès réception de la facture, au comptant et sans escompte.

### Modes de paiement

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de Culture-Co ou par virement bancaire. Les factures pourront être déposées sur Chorus ou sur la plateforme d'un tiers (OPCO...) si besoin.

### Échelonnement

À titre exceptionnel, un paiement échelonné peut être accordé. Ces modalités doivent impérativement faire l'objet d'un accord écrit et formalisé avant le démarrage de la formation.

## Article 5 : Rétractation, annulation, absence, interruption ou modification d'une formation

Dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention ou de l'envoi, les signataires peuvent se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au commanditaire par Culture-Co, en dehors de cas de force majeure (Article 6). Dans cette hypothèse, le commanditaire s'engage à régler à Culture-Co les sommes restant dues.

Nous rappelons, qu'en cas d'annulation, d'absence ou d'interruption, les sommes dues par le commanditaire à ce titre ne peuvent être imputées sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le commanditaire, en dehors des cas de force majeure (article 6), Culture.Co se réserve le droit de facturer au commanditaire des frais d'annulation calculés comme suit :

### Pour les formations collectives :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

### Pour les formations sur-mesure :

- si l'annulation intervient plus de 60 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux uniquement au frais déjà engagés et ne pouvant être remboursés (hébergement, transport, repas...)
- si l'annulation intervient entre 30 et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

Si le nombre d'apprenant-es à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, Culture-co se réserve le droit, sans dédommagement ni pénalité due au commanditaire, d'annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue, de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, l'équipe de formation, ou de passer la formation à distance, totalement ou partiellement, tout en respectant la qualité pédagogique du stage initial.

## Article 6 : Force majeure et empêchement

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles si celle-ci est due à un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs aux parties, tels que les catastrophes naturelles, les incendies, les interruptions massives des réseaux de transport ou d'énergie, ou les crises sanitaires majeures.

De plus, la responsabilité de Culture-Co ne peut être engagée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence :

- La **maladie, l'accident ou l'incapacité** de l'équipe de formation, ou de la coordination pédagogique, ne permettant pas d'assurer la prestation dans des conditions de qualité satisfaisantes ;
- Les **grèves ou conflits sociaux** externes à Culture-Co (transports, services publics, lieux d'accueil) empêchant le déplacement de l'équipe de formation ou l'accès aux locaux ;
- Les interruptions de l'approvisionnement en énergie ou des réseaux de télécommunication (pour le distanciel) ;
- Toute décision administrative ou sanitaire restreignant les rassemblements ou les déplacements.

La partie touchée par le cas de force majeure doit en informer l'autre partie par courriel dans les meilleurs délais. L'exécution des obligations est alors suspendue pendant toute la durée de l'événement. De plus, Culture-Co s'engage à proposer, dans la mesure du possible, une solution de report de la formation ou un remplacement de l'équipe de formation ou du lieu ou une modification de la modalité (présentiel, distanciel).

Si aucune solution de substitution n'est trouvée, seules les prestations effectivement réalisées seront facturées et que le cas de force majeure dure plus de 30 jours, chacune des parties pourra résilier la commande de plein droit, sans indemnité de part et d'autre. Dans cette hypothèse, seules les prestations effectivement réalisées au prorata temporis seront facturées au Commanditaire.

## Article 7 : Obligation, descriptif et programme des formations

Dans le cadre de ses prestations de formation, Culture.Co est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses commanditaires ou de ses apprenant-es. Culture.Co.

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'équipe de formation se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des apprenant-es ou de la dynamique du groupe.

## Article 8 : Confidentialité et communication

Culture.Co, le commanditaire et l'apprenant.e s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Culture.Co au commanditaire.

Culture.Co s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le commanditaire.

Cependant, le commanditaire accepte d'être cité par Culture.Co comme commanditaire de ses formations. A cet effet, le commanditaire autorise Culture.Co à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le commanditaire s'engage à respecter et à informer chaque apprenant.e des points suivants :

### ➤ Information RGPD

Les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Culture.Co. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de Culture.Co. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture ou bien un mail à [formation@culture-co.fr](mailto:formation@culture-co.fr)

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires remplis par ses soins ou ceux de l'employeur, et toutes informations futures, sont utilisées par Culture.Co uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que l'équipe de formation et les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

### ➤ Droit à l'image

Pendant les temps de formation, des photos ou des films peuvent être pris par l'équipe de formation. L'organisme de formation utilise les photos sur ses supports de communication (plaquette, sites). Les films seront à l'usage exclusif de l'équipe de formation, aucune autre diffusion ne sera faite sans accord préalable des concernés.

Chaque stagiaire doit remplir le droit à l'image via le formulaire d'inscription. Ce formulaire est à remplir à chaque formation, si une personne souhaite modifier ce droit, merci de nous le signaler par écrit à [formation@culture-co.fr](mailto:formation@culture-co.fr)

Nous ne pouvons pas garantir l'utilisation faite avec les photos prises par les autres personnes présentes.

Cette autorisation est accordée pour une durée illimitée dans le temps.

➤ **Propriété intellectuelle**

Les supports de formation sont la propriété de Culture-Co et de l'équipe de formation qui les ont fournis. Il est interdit de les reproduire ou diffuser sans autorisation.

### Article 9 : Réclamations

« Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ». C'est donc une déclaration actant le mécontentement d'une partie prenante sur une action de formation.

Vous pouvez envoyer une réclamation et demander l'accès à notre procédure de traitement des réclamations à [formation@culture-co.fr](mailto:formation@culture-co.fr)

### Article 10 : Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le commanditaire et Culture.Co à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les tribunaux de Montpellier seront seuls compétents pour régler le litige.